

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

ABONNEMENT.

A QUEBEC :
12 mois, 10s.
6 " 5s.
3 " 2s-6d.
payable d'avance.

L'ORDRE SOCIAL.

ABONNEMENT.

A LA CAMPAGNE :
12 mois, 7s-6d.
outre les frais de
Poste.
payable d'avance.

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, AGRICOLE ET DE TEMPERANCE.

C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seules doctrines religieuses et politiques qui sauveront le monde.—*Ryancey*

BUREAU DE REDACTION, }
14, Rue Ste. Famille. }

QUEBEC, JEUDI, 4 AVRIL, 1850.

BUREAU DE REDACTION, }
14, Rue Ste. Famille. }

Sommaire des Matières contenues dans ce numéro.

Religion.—Discours sur la suite de la Religion, par Bossuet.—**Littérature.**—La Vivrière, nouvelle, fin.—**Morale.**—Le Chemin de la Fortune, par B. Franklin.—**Education.**—Sur les dispositions et les qualités nécessaires à l'instituteur par le B. de G.—**Agriculture.**—De la semence des grains.—**Droit Politique.**—Notions sur l'origine, constitution et forme des gouvernements.—**Chronique Politique.**—Bruits de coalition.—Statistique sur les Revenus et Dépenses du gouvernement des Etats-Unis.—Nouvelles Locales.—Variétés; —Ventes par le Shérif.—Demande en Ratifications.

RELIGION.

Discours
sur

LA SUITE DE LA RELIGION,

PAR BOSSUET. (1.)

I. La création et les premiers temps.

La religion et la suite du peuple de Dieu, considérée dans tous les temps, est le plus grand et le plus utile de tous les objets qu'on puisse proposer aux hommes. Il est beau de se remettre devant les yeux les états différents du peuple de Dieu sous la loi de nature et sous les patriarches; sous Moïse et sous la loi écrite; sous David et sous les prophètes, depuis le retour de la captivité jusqu'à Jésus-Christ; et enfin sous Jésus-Christ même, c'est-à-dire sous la loi de grâce et sous l'Evangile; dans les siècles qui ont attendu le Messie et dans ceux où il a paru; dans ceux où le culte de Dieu a été réduit à un seul peuple, et dans ceux où, conformément aux anciennes prophéties, il a été répandu par toute la terre; dans ceux enfin où les hommes, encore infirmes et grossiers, ont eu besoin d'être soutenus par des récompenses et des chatiments temporels, et dans ceux où les fidèles, mieux instruits, ne doivent plus vivre que par la foi, attachés aux biens éternels, et souffrant, dans l'espérance de les posséder, tous les maux qui peuvent exercer leur patience.

Assurément, on ne peut rien concevoir qui soit plus digne de Dieu que de s'être premièrement choisi un peuple qui fut un exemple palpable de son éternelle providence; un peuple dont la bonne ou

(1.) JACQUES BENIGNE BOSSUET, Evêque de Meaux, mort en 1704, l'un des plus grands hommes que la France ait produit. Le discours que nous publions fut composé par cet illustre évêque pour l'instruction du fils du roi Louis XIV dont il était le précepteur.

(BIOGRAPHIE UNIVERSELLE.)

la mauvaise fortune dépendit de la piété, et dont l'état rendit témoignage à la sagesse et la justice de celui qui gouvernait. C'est par où Dieu a commencé, et c'est ce qu'il a fait voir dans le peuple juif. Mais, après avoir établi par tant de preuves sensibles ce fondement immuable, que lui seul conduisit à sa volonté tous les événements de la vie présente, il était temps d'élever les hommes à de plus hautes pensées et d'envoyer Jésus-Christ, à qui il était réservé de découvrir au nouveau peuple ramassé de tous les peuples du monde les secrets de la vie future.

Vous pourrez suivre aisément l'histoire de ces deux peuples et remarquer comme Jésus-Christ fait l'union de l'un et de l'autre, puisque, ou attendu ou donné, il a été dans tous les temps la consolation et l'espérance des enfants de Dieu.

Voilà donc la religion toujours conforme, ou plutôt toujours la même dès l'origine du monde: on y a toujours reconnu le même Dieu comme auteur et le même Christ comme sauveur du genre humain.

Ainsi vous verrez qu'il n'y a rien de plus ancien parmi les hommes que la religion que vous professez, et que ce n'est pas sans raison que vos ancêtres ont mis leur plus grande gloire à en être les protecteurs.

Quel témoignage n'est-ce pas de sa vérité de voir que dans les temps où les histoires profanes n'ont à nous conter que des fables, ou tout au plus des faits confus et à demi oubliés, l'Ecriture, c'est-à-dire sans contestation le plus ancien livre qui soit au monde, nous ramène par tant d'événements précis et par la suite même des choses à leur véritable principe, c'est-à-dire à Dieu qui a tout fait, et nous marque si distinctement la création de l'univers, celle de l'homme en particulier, le bonheur de son premier état, les causes de ses misères et de ses faiblesses, la corruption du monde et le déluge, l'origine des arts et celle des nations, la distribution des terres, enfin la propagation du genre humain et d'autres faits de même importance dont les histoires humaines ne parlent qu'en confusion et nous obligent à chercher ailleurs les sources certaines!

Que, si l'antiquité de la religion lui donne tant d'autorité, sa suite, continuée sans interruption et sans altération durant tant de siècles et malgré tant d'obstacles survenus, fait voir manifestement que la main de Dieu la soutient.

Qu'y a-t-il de plus merveilleux que de la voir toujours subsister sur les mêmes fondements dès les commencements du monde, sans que ni l'idolâtrie et l'impiété qui l'environnaient de toutes parts ni les tyrans qui l'ont persécutée, ni les hérétiques et les infidèles qui l'ont trahie, ni ses sectateurs in-

dignes qui l'ont déshonorée par leur crimes, ni enfin la longueur du temps, qui seule suffit pour abattre toutes les choses humaines, aient jamais été capables, je ne dis pas de l'éteindre, mais de l'al-térer ?

Si maintenant nous venons à considérer quelle idée cette religion dont nous révérons l'antiquité nous donne de son objet, c'est-à-dire du premier Être, nous avouerons qu'elle est au-dessus de toutes les pensées humaines et digne d'être regardée comme venue de Dieu même.

Le Dieu qu'ont toujours servi les Hébreux et les chrétiens n'a rien de commun avec les divinités, pleines d'imperfections et même de vices que le reste du monde adorait. Notre Dieu est un, infini, parfait, seul digne de venger les crimes et de couronner la vertu, parce qu'il est seul la sainteté même.

Il est infiniment au-dessus de cette cause première et de ce premier moteur que les philosophes ont connu sans toutefois l'adorer. Ceux d'entr'eux qui ont été le plus loin nous ont proposé un Dieu qui, trouvant une matière éternelle et existante par elle-même aussi bien que lui, l'a mise en œuvre et l'a façonnée, comme un artisan vulgaire, contraint dans son ouvrage par cette matière et par ses dispositions qu'il n'a pas faites ; sans jamais pouvoir comprendre que, si la matière est d'elle-même, elle n'a pas dû attendre sa perfection d'une main étrangère, et que, si Dieu est infini et parfait, il n'a eu besoin, pour faire tout ce qu'il voulait, que de lui-même et de sa volonté toute-puissante. Mais le Dieu de nos pères, le Dieu d'Abraham, le Dieu dont Moïse nous a écrit les merveilles, n'a pas seulement arrangé le monde, il l'a fait tout entier dans sa matière et dans sa forme. Avant qu'il eût donné l'être, rien ne l'avait que lui seul. Il nous est représenté comme celui qui fait tout, et qui fait tout par sa parole, tant à cause qu'il fait tout par raison qu'à cause qu'il fait tout sans peine, et que, pour faire de si grands ouvrages, il ne lui en coûte qu'un seul mot, c'est-à-dire qu'il ne lui en coûte que de le vouloir.

Et pour suivre l'histoire de la création, puisque nous l'avons commencée, Moïse nous a enseigné que ce puissant architecte, à qui les choses coûtent si peu, a voulu les faire à plusieurs reprises et créer l'univers en six jours, pour montrer qu'il n'agit pas avec une nécessité ou par une impétuosité aveugle, comme se le sont imaginé quelques philosophes. Le soleil jette d'un seul coup, sans se retenir, tout ce qu'il a de rayons ; mais Dieu, qui agit par intelligence et avec une souveraine liberté, applique sa vertu où il lui plaît et autant qu'il lui plaît ; comme en faisant à plusieurs reprises, il fait voir qu'il est le maître de sa matière, de son action, de toute son entreprise, et qu'il n'a, en agissant, d'autre règle que sa volonté, toujours droite par elle-même.

Cette conduite de Dieu nous fait voir aussi que tout sort immédiatement de sa main. Les peuples et les philosophes qui ont cru que la terre, mêlée avec l'eau, et aidée, si vous voulez, de la chaleur du soleil, avait produit d'elle-même, par sa propre fécondité, les plantes et les animaux, se sont trop grossièrement trompés. L'Écriture nous a fait entendre que les éléments sont stériles si la parole de Dieu ne les rend féconds. Ni la terre, ni l'eau, ni l'air, n'auraient jamais eu les plantes ni les animaux que nous y voyons, si Dieu, qui en avait fait

et préparé la matière, ne l'avait encore formée par sa volonté toute-puissante et n'avait donné à chaque chose les semences propres à se multiplier dans tous les siècles.

Ceux qui voient les plantes prendre leur naissance et leur accroissement par la chaleur du soleil pourraient croire qu'il en est le créateur ; mais l'Écriture nous fait voir la terre revêtue d'herbes et de toutes sortes de plantes avant que le soleil ait été créé, afin que nous concevions que tout dépend de Dieu seul.

Il a plu à ce grand ouvrier de créer la lumière, née dans le soleil et dans les astres, parce qu'il voulait nous apprendre que ces grands et magnifiques luminaires dont on nous a voulu faire des divinités, n'avaient par eux-mêmes ni la matière précieuse et éclatante dont ils ont été composés, ni la forme admirable à laquelle nous les voyons réduits.

Enfin, le récit de la création, tel qu'il est fait par Moïse, nous découvre ce grand secret de la véritable philosophie, qu'en Dieu seul réside la fécondité et la puissance absolue. Heureux, sage tout-puissant, seul suffisant à lui-même, il agit sans nécessité comme il agit sans besoin, jamais contraint ni embarrassé par la matière, dont il fait ce qu'il veut, parce qu'il lui a donné, par sa seule volonté, le fond de son être. Par ce droit souverain il la tourne, il la façonne, il la meut sans peine tout dépend immédiatement de lui ; et si, selon l'ordre établi dans la nature, une chose dépend de l'autre (par exemple, la naissance et l'accroissement des plantes de la chaleur du soleil), c'est à cause que ce même Dieu, qui a fait toutes les parties de l'univers, a voulu les lier les unes aux autres, et faire éclater sa sagesse par ce merveilleux enchaînement.

Mais tout ce que nous enseigne l'Écriture sainte sur la création de l'univers n'est rien en comparaison de ce qu'elle dit de la création de l'homme.

Jusqu'ici Dieu avait tout fait en commandant : " Que la lumière soit ; que le firmament s'étende au milieu des eaux, que les eaux se retirent ; que la terre soit découverte, et qu'elle germe ; qu'il y ait de grands luminaires qui partagent le jour et la nuit ; que les oiseaux et les poissons sortent du sein des eaux ; que la terre produise des animaux selon leurs espèces différentes." Mais, quand il s'agit de l'homme, Moïse lui fait tenir un nouveau langage : " Faisons l'homme à notre image et ressemblance."

Ce n'est plus cette parole impérieuse, dominante ; c'est une parole plus douce, quoique non moins efficace. Dieu tient conseil en lui-même, Dieu s'excite lui-même, comme pour nous faire voir que l'ouvrage qu'il va entreprendre surpasse tous les ouvrages qu'il avait faits jusqu'alors.

Faisons l'homme. Dieu parle en lui-même ; il parle à quelqu'un qui fait comme lui, à quelqu'un dont l'homme est la créature et l'image ; il parle à un autre lui-même ; il parle à celui par qui toutes choses ont été faites, à celui qui dit dans son Évangile : " Tout ce que le Père fait, le fils le fait semblablement." En parlant à son Fils, il parle en même temps avec l'Esprit tout-puissant, égal et co-éternel à l'un et à l'autre,

C'est une chose inouïe dans tout le langage de l'Écriture qu'un autre que Dieu ait parlé de lui-même en nombre pluriel : Faisons. Dieu même, dans l'Écriture, ne parle ainsi que deux ou trois

fois ; ce langage extraordinaire commence à paraître lorsqu'il s'agit de créer l'homme.

Quand Dieu change de langage et en quelque façon de conduite, ce n'est pas qu'il change en lui-même ; mais il nous montre qu'il va commencer, suivant des conseils éternels, un nouvel ordre de choses.

Ainsi l'homme, si fort élevé au-dessus des autres créatures dont Moïse nous avait décrit la génération, est produit d'une façon toute nouvelle. La Trinité commence à se déclarer en faisant la créature raisonnable, dont les opérations intellectuelles sont une image imparfaite de ces opérations par lesquelles Dieu est fécond en lui-même.

La parole de conseil dont Dieu se sert marque que la création qui va être faite est la seule qui peut agir par conseil et par intelligence.

Tout le reste n'est pas moins extraordinaire. Jusque-là nous n'avions point vu dans l'histoire de la Genèse le doigt de Dieu appliqué sur une matière corrompible. Pour former le corps de l'homme, lui-même prend de la terre, et cette terre, arrangée sous une telle main, reçoit la plus belle figure qui ait encore paru dans le monde.

Cette attention particulière qui paraît en Dieu quand il fait l'homme nous montre qu'il a pour lui un égard particulier, quoique d'ailleurs tout soit conduit immédiatement par sa sagesse.

Mais la manière dont il produit l'âme est beaucoup plus merveilleuse : il ne la tire point de la matière il l'inspire d'en haut : c'est un souffle de vie qui vient de lui-même.

Quand il créa les bêtes, il dit : " Que l'eau produise les poissons ; " et il créa de cette sorte les monstres marins et toute âme vivante et mouvante qui devait remplir les eaux. Il dit encore : " Que la terre produise toute âme vivante, les bêtes à quatre pieds et les reptiles. "

C'est ainsi que devait naître ces âmes vivantes d'une vie brute et bestiale, à qui Dieu ne donne pour toute action que des mouvements dépendants du corps. Dieu les tire du sein des eaux et de la terre. Mais cette âme dont la vie devrait être une imitation de la sienne, qui devait vivre comme lui de raison et d'intelligence, qui lui devait être unie en le contemplant et en l'aimant, et qui pour cette raison était faite à son image ne pouvait être tirée de la matière. Dieu en façonnant la matière, peut bien former un beau corps ; mais en quelque sorte qu'il la tourne et la façonne, jamais il n'en trouvera son image et sa ressemblance. L'âme faite à son image, et qui peut être heureuse en le possédant, doit être produite par une nouvelle création : elle doit venir d'en haut, et c'est ce que signifie ce souffle de vie que Dieu tire de sa bouche.

Souvenons-nous que Moïse propose aux hommes charnels, par des images sensibles, des vérités pures et intellectuelles. Ne croyons pas que Dieu souffle à la manière des animaux ; ne croyons pas que notre âme soit un air subtil ni une vapeur déliée : le souffle que Dieu inspire, et qui porte en lui-même l'image de Dieu, n'est ni air ni vapeur : ne croyons pas que notre âme soit une portion de la nature divine, comme l'ont rêvé quelques philosophes ; Dieu n'est pas un tout qui se partage. Quand Dieu aurait des parties, elles ne seraient pas faites ; car le Créateur, l'être incréé, ne serait pas composé de créatures. L'âme est faite, et telle est faite, qu'elle n'est rien de la nature divine : une chose faite à l'image et ressemblance de la na-

ture divine ; mais seulement une chose qui doit toujours demeurer unie à celui qui l'a formée : c'est ce que veut dire ce souffle divin, c'est ce que nous présente cet esprit de vie.

Voilà donc l'homme formé. Dieu forme encore de lui la compagne qu'il veut lui donner. Tous les hommes naissent d'un seul mariage, afin d'être à jamais, quelques dispersés et multipliés qu'ils soient, une seule et même famille.

Nos premiers parents, ainsi formés, sont mis dans ce jardin délicieux qui s'appelle le Paradis ; Dieu se devait à lui-même de rendre son image heureuse.

Il donne un précepte à l'homme pour lui faire sentir qu'il a un maître ; un précepte attaché à une chose sensible, parce que l'homme était fait avec des sens ; un précepte aisé, parce qu'il voulait lui rendre la vie commode tant qu'elle serait innocente.

L'homme ne garde pas un commandement d'une si facile observance ; il écoute l'esprit tentateur, et il s'écoute lui-même au lieu d'écouter Dieu uniquement ; sa perte est inévitable. Mais il la faut considérer dans son origine aussi bien que dans ses suites.

Dieu avait fait au commencement ses anges, esprits purs et séparés de toute matière. Lui, qui ne fait rien que de bon, les avait tous créés dans la sainteté ; et ils pouvaient assurer leur félicité en se donnant volontairement à leur Créateur. Mais tout ce qui est tiré du néant est défectueux ; une partie de ces anges se laissa séduire à l'amour-propre. Malheur à la créature qui se plaît en elle-même et non pas en Dieu ! elle perd en un moment tous ses dons. Etrange effet du péché ! ces esprits lumineux devinrent esprits de ténèbres ; ils n'enrent plus de lumières qui ne se tournassent en ruses malicieuses. Une maligne envie prit en eux la place de la charité ; leur grandeur naturelle ne fut plus qu'orgueil ; leur félicité fut changée en triste consolation de se faire des compagnons dans leur misère, et leurs bienheureux exercices au misérable emploi de tenter les hommes. Le plus parfait de tous, qui avait aussi été le plus superbe, se trouva le plus malaisant comme le plus malheureux. L'homme, que Dieu avait mis un peu au-dessous des anges en l'unissant à un corps, devint à un esprit si parfait un objet de jalousie : il voulut l'entraîner dans sa rébellion, pour ensuite l'envelopper dans sa perte. Écoutons comme il parle, et pénétrons le fond de ses artifices.

(A continuer.)

LITTÉRATURE.

LA NOUVELLE.

NOUVELLE.

(Suite et Fin.)

CHAPITRE III.

AVENTURE DE PAUL.

Deux heures après son arrivée à Paris, Paul se promenait au hasard dans les rues de cette ville dont on parlait à Mouthier comme d'une fabuleuse région. De la rue Dauphine, où il était venu loger selon les indications de Finlappi, il s'était dirigé, tout naturellement, vers le Pont-Neuf, et quel fut

son étonnement lorsqu'à l'angle de ce pont, il aperçut au milieu d'un chaos de gens, de chevaux et de voitures le joaillier lui-même, le joaillier qu'il croyait encore à Besançon.

— Eh quoi ! s'écria-t-il en s'élançant avec bonheur à sa rencontre, mon cher monsieur, est-ce vous ?

— Oui, mon jeune ami, répondit le joaillier d'un ton jovial, c'est moi-même en personne, comme vous voyez, même habit, même chapeau et même figure. J'ai trouvé des moyens de transport plus rapides que les vôtres. Il y a deux jours que je suis ici, et j'ai déjà fait bien de la besogne. D'abord j'ai vu le personnage dont je vous parlais, et qui achètera, je crois, l'escarboucle. En second lieu, je vous ai trouvé une demeure convenable, car vous ne pouvez rester à l'hôtel qu'en passant. Vous aurez près du Palais-Royal, dans le quartier élégant du monde, votre maison à vous, vos gens, votre voiture, et vous pourrez dès aujourd'hui, s'il vous plait, commencer cette vie de gentilhomme. Je vous prierais seulement de vouloir bien me confier l'escarboucle pour que je la fasse voir à la personne qui désire l'acheter ; je vais vous remettre quelques milliers d'écus pour vos premières fantaisies ; usez de votre argent largement, et quand vous n'en aurez plus, voici mon adresse ; écrivez-moi ou venez me trouver. Ma caisse vous est ouverte.

Paul avait passé par tant d'émotions dans l'espace de huit jours, que ces paroles du joaillier ne pouvaient même plus le surprendre. Il accepta sans réflexion aucune la proposition qui lui était faite, reçut, sans trop y regarder, l'argent qui lui fut remis, et s'installa dans la riante et coquette demeure que Finlappi lui avait fait préparer. Il n'est chose en ce monde à laquelle on s'habitue si aisément qu'à la fortune ; dès qu'on en jouit, il semble qu'on y ait été préparé dès son enfance, tant on s'y trouve promptement bien et à son aise, tant on se trouve en un clin d'œil, on ne sait par quelle intuition, façonné aux allures et au langage de l'homme riche. Tout en rentrant dans les appartements dorés, sculptés, où il allait régner en maître, Paul, l'innocent enfant de village, se trouva subitement transformé. Il prit le ton haut et sec, le geste superbe et impérieux. Il hésitait encore à demander certains services à ses gens ; bientôt il les traita sans ménagement et sans pitié ; il criait, il s'irritait à tout instant contre l'insolence de l'un, contre la maladresse de l'autre, contre le peu d'invention de son cuisinier, ou la lenteur de son cocher ; bientôt aussi il eut un ami ; que dis-je, un ami, plusieurs amis, tous jeunes gens de la première distinction, portant l'habit à paillettes, le chapeau à plumes, l'épée au côté, et tenant à honneur de cultiver l'affection de Paul et de lui être agréables. D'abord on l'avait appelé, dans la maison qu'il habitait, et dans les cercles qu'il formait autour de lui, M. le chevalier ; on lui donna ensuite, tout aussi libéralement, le titre de baron. Mais celui de ses amis qui lui montrait le plus de dévouement déclara qu'il ne pouvait se résigner à voir son meilleur ami décoré d'une qualification si modeste ; qu'il savait de source certaine, par des recherches faites chez d'Hozier lui-même, que Paul était marquis, et qu'il fallait que désormais chacun ne lui donnât que le titre de marquis, et Paul s'intitula le marquis Du Bois. Si ses amis lui offraient chaque jour d'éclatants témoignages de l'empresse-

ment qu'ils éprouvaient de le rencontrer, et du désir de le voir figurer honorablement dans le monde, lui, de son côté, les traitait avec une superbe générosité. Bals et spectacles, promenades et soupers, le bon Paul payait toutes les parties de plaisir où ses amis le conduisaient, sans compter que maintes fois, soit à une table de jeu, soit dans quelque splendide magasin, ces excellents amis se trouvaient dans l'embarras : celui-ci avait oublié sa bourse, cet autre avait perdu au lansquenet tout son revenu d'une année, et Paul était là qui perdait lui-même, mais qui se croyait assez riche pour satisfaire à tous les vœux de ses compagnons et réparer tous les désastres. Un respectable vieillard, qui demeurait près de lui et qui le rencontrait de temps à autre, lui dit bien un jour ;

— Prenez garde, monsieur, on vous trompe, on vous pille, et l'on rit de vous. Je n'ai pas l'honneur d'être connu de vous, et vous trouverez peut-être étrange que je me permette de vous donner cet avis ; mais j'obéis à une charitable pensée, et je désire qu'elle vous soit utile.

— Fi donc ! s'écria Paul, comment osez-vous soupçonner l'honneur et la délicatesse d'une demi-douzaine de parfaits gentilshommes ?

Et il se précipita avec une nouvelle ardeur dans le tourbillon des fêtes où ses joyeux amis s'applaudissaient de l'entraîner.

Il va sans dire que dans un tel train de vie l'argent que lui avait remis le joaillier devait fort lestement s'échapper de ses mains ; trois semaines n'étaient pas écoulées qu'il fut forcé de revenir à la caisse de Finlappi :

— Bravo ! mon jeune gentilhomme, dit le joaillier en le voyant entrer. Je remarque avec plaisir que si la fortune vous a généreusement traité, vous n'êtes point de ces êtres stupides qui se croient obligés de dérober à tous les regards les biens dont ils devraient gaiement jouir. Je n'ai pas encore vendu votre diamant, mais prochainement, j'espère, tout sera fini. En attendant, voici pour continuer le cours de votre aimable existence les plus belles pièces d'or qui se puissent voir dans le royaume de France et de Navarre ; ne les épargnez pas.

En parlant ainsi, le joaillier avait dans le regard, dans la voix, une expression de sarcasme froid, méchant, qui frappa singulièrement Paul. Le jeune aventurier ne fit cependant aucune observation ; il versa légèrement les pièces d'or dans les poches de son habit, et s'en alla d'un pas leste rejoindre sa cohorte de gais camarades.

La semaine suivante, il revint demander la même somme, et quelques jours après encore ; car le monde où il vivait l'entraînait de plus en plus, et chaque nouvelle flatterie de ses prétendus amis était comme une nouvelle lettre de change tirée sur lui, qu'il s'empressait d'acquitter avec une confiance sans égale. On lui prodiguait des éloges, on vantait ses façons exquises, son langage, sa grandeur d'âme, tout, jusqu'à sa cravate brodée, jusqu'à la coupe de ses vêtements, qui devaient, disait-on, attirer les regards des plus grands seigneurs et faire une révolution dans la mode. Déjà le roi l'avait remarqué en passant et avait témoigné le désir de le voir. Les dames du haut parage voulaient le posséder dans leurs cercles. On attendait à tout instant un gentilhomme de la chambre, qui devait le prier de vouloir bien comparaître au petit lever de Versailles. A ces louanges démesurées, Paul relevait la tête fièrement, se regardait à la glace, pre-

naît des attitudes folles, et livrait à ses flatteurs, d'une main libérale, tout ce qu'il possédait.

Mais quand il se présenta la dernière fois chez le joaillier pour lui demander de nouveaux sacs d'écus, il fut de prime-abord stupéfait de l'étrange physionomie de Finlappi.

— Ah ! monsieur le gentilhomme, lui dit d'un air d'impitoyable moquerie le vieux marchand, ah ! vous y allez de ce train ! Je vous croyais quelque peu naïf et inexpérimenté, mais pourtant pas à ce point. En deux mois vous avez dévoré la fortune d'un comte. Il est vrai que vous êtes marquis ; mais voyez, voici vos reçus (le joaillier avait eu grand soin de prendre de Paul un reçu de chaque somme qu'il lui donnait). Moi, pourtant, je n'ai pas encore vendu votre fameuse escarboucle, et jusqu'à ce quelle soit placée, je ne puis plus rien vous donner.

— Plus rien ! s'écria Paul, qui avait ce jour-là même plusieurs engagements à remplir.

— Plus rien ! répéta Finlappi d'un ton de persiflage.

— Eh bien ! rendez-moi donc le diamant que je vous ai confié.

— Je ne demande pas mieux, si vous avez la complaisance de me rembourser d'abord les avances que je vous ai faites.

— Misérable ! dit Paul avec un accent de fureur.

— Ne nous emportons pas, mon jeune monsieur ; chacun son affaire ici. J'ai votre diamant entre les mains, c'est vrai ; mais vous avez mon argent : rendez-le-moi avec l'intérêt légal, et tout sera fini.

— Mais vous savez que cela m'est impossible.

— Je sais que vous êtes un jeune homme de la plus belle espérance, et que vous avez les plus nobles amis du monde. Allez leur demander quelques cent mille livres que vous me devez, et nous serons bientôt d'accord. Ne vous ont-ils pas juré cent fois qu'ils vous étaient dévoués à la vie et à la mort ? et qu'est-ce qu'une si misérable somme pour des amis qui vous aiment tant !

A ces derniers mots, prononcés avec la plus insultante expression d'ironie, Paul ne put se contenir ; il s'élança sur le joaillier, le prit à la cravate et le jeta sur le parquet.

— Au secours ! au secours ! s'écria d'une voix étouffée Finlappi.

En ce moment, une escouade du guet parut devant la maison ; à ces cris de douleur et de désespoir, les archers se précipitèrent dans la maison, trouvèrent le vieux joaillier qui gémissait, tremblait, se débattait sous la main vigoureuse de son jeune antagoniste ; et, sans vouloir écouter aucune explication ils les emmenèrent tous deux en prison.

Dès que Paul, accablé, terrassé par une telle catastrophe, eut recouvré l'usage de sa réflexion, il demanda une plume, de l'encre, et écrivit à chacun de ses fidèles amis une lettre dans laquelle il racontait l'indigne outrage qu'il venait d'essuyer, les odieuses machinations dont il avait été victime, et il finissait en réclamant un prompt secours. Cette correspondance finie et expédiée, il s'attendait de minute en minute à voir apparaître dans son cachot tous ces braves jeunes gens qui lui avaient fait si souvent tant de magnifiques protestations. Mais un jour, deux jours se passèrent, et personne ne se présentait. Le matin du troisième jour, il était sur sa couche de paille, attendant encore, prêtant l'oreille au moindre bruit, lorsqu'il entendit la voix

d'un geôlier qui, le croyant endormi, disait à un de ses camarades :

— Ce jeune homme qui est là et qui a l'air si innocent, figure-toi que c'est un affreux voleur qui a enlevé un des plus riches diamants d'un des plus beaux magasins de Paris, et filouté plus de cent mille livres à un brave joaillier.

— Vraiment ! s'écria l'autre. Est-il possible ?

— Oui, je puis te l'affirmer ; car ce joli coquin qui a déjà été en prison pour je ne sais quelle mauvaise action, et qui se fait appeler le vicomte de Basan, l'a dit positivement à notre camarade Auguste, qui lui portait une lettre de ce jeune homme.

Ce coquin, ce faux vicomte, était précisément le beau et riant cavalier qui s'était le plus ardemment attaché à la fortune de Paul, et que le pauvre enfant de Franche-Comté regardait comme son ami le plus puissant et le plus dévoué.

En apprenant cette effroyable vérité sur l'un de ses compagnons, il pressentit ce que devaient être les autres, et se roula sur sa couche avec des larmes et des cris de désespoir.

CHAPITRE IV.

LA CONVERSION DE L'ENFANT PRODIGE.

Appelé devant un des fonctionnaires de la police le jour même où il avait fait cette fatale découverte, Paul reprit par l'effet d'une vive réaction sa naïveté première, et raconta simplement, franchement, tout ce qui lui était arrivé depuis le jour où il avait trouvé le diamant de la vouivre jusqu'à celui où il s'était vu traîné si ignominieusement en prison. Mais celui qui l'interrogeait ne considéra que comme un impudent mensonge l'histoire de la vouivre, et il ordonna aux archers de reconduire l'audacieux voleur au cachot, et de le garder plus étroitement qu'aucun autre. Dans ce temps-là, on commençait déjà à ne plus ajouter grande foi aux traditions populaires. L'agent de police était d'ailleurs habitué depuis longtemps à se méfier de toutes les belles paroles et de tous les semblants d'innocence de ceux qu'il sommait de comparaître devant son redoutable tribunal. Et quel moyen de croire qu'il pouvait se trouver dans un ruisseau de la Franche-Comté une coulèuvre ailée portant au front en guise de prunelle lumineuse, un diamant plus gros et plus beau que tous ceux qui paraient le diadème d'un roi ! En vérité, c'était une preuve de grande bonté d'avoir écouté avec tant de patience un tel conte de vieille femme.

Cependant on apprit que le joaillier, enfermé comme Paul dans un étroit cachot, barricadé, verrouillé, étaient parvenus à s'échapper, sans que la sagacité de tous les geôliers réunis pût deviner par quel soupirail, par quelle crevasse, il avait pris la fuite. Cet incident inexplicable, et qu'on ne pouvait attribuer qu'à une puissance magique, jeta une première lueur favorable sur la cause du jeune aventurier. Une fois qu'on admettait un sortilège dans cette étrange affaire, il n'était plus si difficile d'en admettre un second. Puis il se trouva, par bonheur pour le fils du vigneron, un juge très savant et très estimé qui avait voyagé en Franche-Comté, qui avait entendu parler là en maint endroit de l'escarboucle de la vouivre, et qui, en interrogeant lui-même le jeune homme, acquitta la conviction qu'en effet le pauvre garçon avait bien pu trouver au bord d'un ruisseau la pierre précieuse, et qu'il n'était coupable que de s'être livré aux égarements d'une folle

vie, et d'avoir, ainsi que le rapportèrent les archers, maltraité le joaillier. Sur le rapport de ce juge, dont l'opinion dominait généralement l'esprit de ces confrères, Paul fut déclaré innocent du crime qui lui était imputé ; et comme on pensa qu'il était assez puni par toute la douleur qu'il manifestait, par plusieurs jours de prison, de ses actes de violence envers Finlappi, il fut, sur l'ordre du tribunal, remis en liberté.

Il se précipita hors de prison avec une explosion de joie impossible à décrire. Il était libre, il respirait l'air de la rue, il pouvait aller, venir à son gré ! Mais il se trouvait seul sur le pavé de Paris, dépouillé de tout, sans ami, sans protecteur, sans une seule âme qui, dans cette ville immense, s'intéressât à sa profonde misère et à son incroyable destinée. Le sentiment de ses fautes, de son extravagance lui saisit alors le cœur comme une tenaille de fer. Il s'assit sur une borne au coin d'une rue silencieuse, et pleura, et pria ; et quand il eut fait cette douloureuse et salutaire prière de l'âme repentante, il se sentit tout-à-coup animé par une vive résolution, et doué d'une force qu'il ne s'était jamais sentie. Il chercha dans sa poche, y trouva encore quelques sous, dernier resto d'une fortune inouïe, et il partit.

Il partit, il s'en alla tout droit sur la route de Besançon, sur cette route qu'il avait naguère parcourue avec tant de folles illusions ; il y revenait maintenant à pied, la tête penchée, l'esprit dé-olé, mais guéri de tant de fatales pensées et d'affreuses chimères. Au bout de cette route était le refuge assuré, le toit paternel, le foyer paisible où il pouvait encore rentrer avec un cœur profané, souillé, mais plein de repentir. A quelque distance de Paris, il rencontra un paysan avec lequel il échangea son habit brodé contre un sarran, son collet de dentelle contre une cravate de laine, ses bottes à large tige contre une paire de gros souliers, et son feutre à plumes contre un grossier chapeau. Le paysan faisait un bon marché, et Paul se retrouvait avec ce simple costume tel qu'il était autrefois, tel qu'il voulait être désormais.

Quand il arriva au sommet du coteau d'où il s'était retourné pour dire un dernier adieu à son village, c'était à l'heure de midi, par une belle journée de printemps. Les environs de la vallée, déjà couverts de boutons de fleurs, répandaient leurs parfums dans les airs ; les collines, les sillons, les champs étaient tapissés d'une fraîche verdure, les oiseaux gazouillaient sur les branches de l'aubépine, les flots de la Loue étincelaient aux rayons du soleil entre les ramaux d'arbres, et l'Angelus tintait dans le clocher de l'église. Ça et là on voyait passer sur les collines, dans un vallon un paysan, qui retournait à son travail, une femme qui s'en allait porter le dîner aux ouvriers, un enfant qui courait gaiement le long du sentier, et il y avait dans cette grande et pittoresque nature, éclairée par un beau jour, animée par un mouvement champêtre, isondée de tant de fleurs, parée de tant de grâce, un tel calme et un tel charme, que l'imagination de l'homme le plus froid en eût été ravie.

— Ah ! mon Dieu ! mon Dieu ! s'écria Paul en joignant les mains, et en promenant ses regards avec une profonde dévotion sur le tableau qui l'entourait. Là était le repos, là était le bonheur, et j'ai tout quitté, tout pour une erreur, pour un abîme. Mon Dieu ! pardonnez-moi !

En exhalant ce cri de regret, il s'avança vers la vigne où il avait travaillé avec ses frères ; il se glis-

sait pas à pas comme un coupable derrière une haie de pruniers, et quand il fut parvenu au pied des ceps que cultivait la main de son père, il vit toute sa famille assise sur le sol, et partageant le frugal repas du jour ; ses frères et ses sœurs mangeant d'un bon appétit, et causant gaiement entre eux des heureuses apparences de la vigne ; son père qui semblait les écouter, et qui pourtant avait l'air soucieux ; et sa mère, assise à quelques pas de distance sa mère pâle et vieillie, la tête appuyée sur une de ses mains, qui ne mangeait pas, n'écoutait pas et ne parlait pas.

A cet aspect, il ne fut plus maître de lui : ce cri irrésistible s'échappa de ses lèvres, son cœur l'emporta. — Ma mère ! ma mère ! dit-il. Et il se précipita dans les bras de la pauvre femme, dont la voix s'éteignit dans les sanglots.

— C'est lui ! dit le père en détournant la tête pour essayer de sa main calleuse une larme dans ses yeux. Te voilà revenu, mon garçon, et nous ne te demanderons pas ce que tu as fait depuis que tu nous as quittés. Il y a de la besogne ici : veux-tu t'y mettre bravement, et ne plus songer à toutes les folles idées que tu as prises je ne sais où ?

— Ah ! je le veux bien ! s'écria Paul en embrassant tour à tour ses frères et ses sœurs.

— Eh bien, femme, reprit le vigneron, donne-nous une cuillère ; le pauvre garçon a peut-être faim et ne sera pas fâché de prendre sa part de ce lait caillé, quoiqu'il ait sans doute goûté d'autres friandises dans ses voyages.

Paul s'assit par terre, savoura avec bonheur le mets rustique, qui lui était offert ; et, pour prouver qu'il revenait pleinement corrigé de ses erreurs, il prit une hache et travailla jusqu'au soir avec une intrépide résolution.

Mais le soir il s'en alla trouver son bon vieux curé, lui fit, pour achever de se soulager l'âme, la confession de ce qui lui était arrivé, et le prêtre lui dit :

— Mon enfant, la fortune qui nous vient sans que nous l'ayons gagnée n'engendre qu'un sot orgueil et de funestes illusions. La joie ne se trouve que dans le bien qu'on acquiert par un patient travail, et le bonheur dans le devoir.

La bonne femme de Moutier qui racontait cette vieille histoire ajoutait que Paul profita de ces sages conseils, qu'il devint, comme son père, un brave ouvrier et un honnête chef de famille.

MORALE.

LE CHEMIN DE LA FORTUNE,

ou

LA SCIENCE

du

BONHOMME RICHARD.

Suite.

« Que penseriez-vous d'un prince ou d'un gouvernement qui vous défendrait par un édit de vous habiller comme les personnes de distinction, sous peine d'emprisonnement ou de servitude ? Ne diriez-vous pas que vous êtes nés libres, que vous avez le droit de vous vêtir à votre fantaisie, que l'édit est contraire à vos privilèges et que le gouvernement tyrannique à vos privilèges et que le gouvernement tyrannique ? Cependant vous vous soumettez volontairement à cette tyrannie quand vous vous endettez pour vous parer.

« Votre créancier a le droit de vous priver de votre liberté, en vous confiant dans une prison pour toute votre vie si vous n'êtes pas en état de payer.

« Quand vous avez fait un marché, vous ne songez peut-être guère au paiement. Mais, comme dit le bonhomme Richard, les créanciers ont meilleure mémoire que les débiteurs. Les créanciers sont une secte superstitieuse et grande observatrice des nombres de jours et des temps précis. L'échéance de votre dette arrive sans que vous y preniez garde, et l'on vous en fait la demande avant que vous vous soyez préparé à y satisfaire. Si, au contraire, vous pensez à ce que vous devez, le terme qui semblait d'abord si long vous paraîtra, en s'approchant, extrêmement court. Vous vous imaginerez que le temps aura mis des ailes à ses talons comme il en a à ses épaules. Le carême n'est jamais long pour ceux qui doivent payer à Pâques.

« Peut-être vous croyez-vous en ce moment dans un état prospère qui vous permet de satisfaire impunément quelque petite fantaisie. Mais épargnez pour le temps de la vieillesse et du besoin pendant que vous le pouvez. Le soleil du matin ne dure pas tout le jour. Le gain est incertain et passager, mais la dépense est continuelle. Le bonhomme Richard dit qu'il est plus aisé de bâtir deux cheminées que d'entretenir du feu dans une. Ainsi couchez-vous sans souper plutôt que de vous lever avec des dettes. Gagnez tout ce qu'il vous est possible de gagner et sachez le conserver : c'est la pierre philosophale qui changera votre plomb en or ; et quand vous posséderez cette pierre, est-il bien sûr que vous ne vous plaindrez plus de la rigueur des temps et de la difficulté de payer les impôts.

« Cette doctrine, mes amis, est celle de la raison et de la prudence. Mais ne vous confiez pourtant pas trop à votre travail, à votre sobriété à votre économie. Ce sont d'excellentes choses ; mais elles vous seront inutiles sans les bénédictions du ciel ; demandez donc humblement ces bénédictions. Ne soyez point insensibles aux besoins de ceux à qui elles ont été refusées ; au contraire, accordez-leur des consolations et des secours. Souvenez-vous que Job fut pauvre et qu'ensuite il retrouva son opulence.

« Pour conclure ce discours, je vous dirai que l'école de l'expérience est chère ; mais, comme le dit le bonhomme Richard, c'est la seule où les imprudents s'instruisent, et encore est-ce fort rare ; car il est certain qu'on peut donner un bon avis, mais non une bonne conduite. Cependant rappelez-vous que celui qui ne sait pas recevoir un bon conseil ne peut pas être utilement secouru ; et si vous ne voulez pas écouter la raison, dit encore le bonhomme Richard, elle vous frappera sur toutes les jointures de vos membres.»

Le vieil Abraham finit sa harangue. Les gens qui l'avaient écouté et approuvé ne manquèrent pourtant pas de faire aussitôt le contraire de ce que prescrivait ses maximes. Ils agirent comme s'ils venaient d'entendre un sermon ordinaire ; car dès que la vente commença ils achetèrent à l'envi et d'une manière la plus extravagante.

Je vis que le bonhomme avait soigneusement étudié mon almanach et mis en ordre tout ce que j'avais dit sur le travail et l'économie durant l'espace de vingt-cinq ans. Les fréquentes citations qu'il avait faites de moi, avaient été ennuyeuses pour tout autre ; mais ma vanité en fut merveilleusement flattée, quoique je fusse bien certain que la dixième partie de la sagesse qu'il m'attribuait ne

m'appartenait pas, et que je n'avais fait que recueillir que les maximes du bon sens de tous les siècles et de toutes les nations.

Cependant je résolus de faire mon profit de ce que je venais d'entendre répéter, et quoique j'eusse d'abord eu envie d'acheter de l'étoffe pour un habit neuf, je me retirai dans la résolution de faire durer le vieux un peu plus longtemps. Lecteurs, si vous pouvez en faire de même, vous y gagnerez autant que moi.

RICHARD SAUNDERS.

MOYENS

POUR QUE CHACUN AIT BEAUCOUP D'ARGENT DANS SA POCHE.

A présent tout le monde se plaint de la rareté de l'argent, c'est un acte de bienfaisance que d'apprendre à ceux qui n'ont pas le sou comment ils peuvent faire cesser leur pénurie. Je veux leur dire quel est le vrai secret de gagner de l'argent, le moyen certain de remplir leur bourse et de la conserver toujours pleine. Pour cela il suffit d'observer deux règles très-simples.

Premièrement, sois constamment probe et laborieux.

Secondement, dépense toujours un sou de moins que tu ne gagnes.

Alors ton gousset se remplira et ne criera jamais qu'il a le ventre vide, les créanciers ne te tracasseront point, l'indigence ne t'accablera pas, la faim ne pourra point te dévorer, ni le défaut de vêtements te faire transir de froid. L'univers entier te paraîtra plus brillant, et le plaisir dilatera tous les replis de ton cœur.

Suis donc les règles que je viens de te prescrire et sois heureux. Bannis loin de toi la tristesse qui glace ton âme, et vis indépendant. Tu seras alors vraiment un homme. Tu ne détourneras point la vue à l'approche du riche, ni tu ne seras humilié d'avoir peu, quand les enfants de la fortune marcheront à ta droite, car l'indépendance, soit qu'elle ait peu ou beaucoup, est toujours un bonheur, et te placera de niveau avec ceux qui s'enorgueillissent de posséder la toison d'or.

Oh ! sois donc sage, et que l'assiduité au travail marche avec toi dès le matin et t'accompagne jusqu'à ce que tu aies atteint le soir l'heure du repos. Que la probité soit comme le souffle de ton âme. N'oublie jamais d'avoir chaque jour un sou de plus que le montant de tes dépenses. Alors tu parviendras au plus haut degré du bonheur, et l'indépendance sera ton bouclier, ton casque et ta couronne ; alors ton âme sera élevée et ne s'abaissera pas devant le faquin vêtu de soie, ni ne souffrira point un outrage parce que la main qui osa le faire porte une bague de diamant.

AVIS NÉCESSAIRE A CEUX QUI VEULENT DEVENIR RICHES.

L'argent n'a de l'avantage que par l'usage qu'on en fait.

Avec six louis courant vous pouvez, dans un an faire usage de cent louis courant, pourvu que vous soyez un homme d'une prudence et d'une honnêteté reconnues.

Celui qui dépense inutilement plus de quatre sous par jour, dépense inutilement plus de six louis dans un an, ce qui est l'intérêt ou le prix d'usage de cent louis.

Celui qui chaque jour perd dans l'oisiveté pour quatre sous de son temps, perd l'avantage de se servir de cent louis tous les jours.

Celui qui prodigue sottement pour cinq schellings de son temps, perd cinq schellings avec autant d'imprudence que s'il les jetait dans la mer.

Celui qui perd cinq schellings, non-seulement perd ces cinq schellings, mais tout le profit qu'il pourrait en retirer en les faisant profiter; ce qui, dans l'espace de temps qui s'écoule entre la jeunesse et l'âge avancé, doit s'élever à une somme considérable.

De plus, celui qui vend à crédit met toujours à l'objet qu'il vend un prix équivalent au principal et à l'intérêt de son argent, pour le temps dont il doit en être privé. Celui qui achète à crédit paye l'intérêt de ce qu'il achète, et celui qui paye argent comptant pourrait mettre cet argent à intérêt. Ainsi celui qui possède une chose qu'il a achetée paye un intérêt pour l'usage qu'il en fait.

Cependant il vaut toujours mieux payer comptant les objets qu'on achète, parce que celui qui vend à crédit s'attendait à perdre cinq pour cent par de mauvaises dettes, augmente d'autant le prix de ses marchandises. Celui qui achète à crédit paye sa part de cette augmentation. Celui qui paye argent comptant y échappe ou peut au moins y échapper.

Quatre liards épargnés sont un sou que l'on gagne.
Une épingle par jour coûte cinq sous par an.

CONSEILS A UN JEUNE ARTISAN, A MON AMI A. B.

Vous désirez que je trace ici les maximes qui m'ont été utiles, et qui, si vous les suivez, peuvent l'être aussi pour vous. Les voici :

N'oubliez pas que le *temps* est de l'argent. Celui qui dans un jour peut gagner dix schellings par son travail, et qui va se promener ou qui reste oisif la moitié de la journée, qu'il ne dépense que six sous durant le temps de sa promenade ou de son oisiveté, ne doit pas compter cette seule dépense, il a réellement dépensé ou plutôt prodigué cinq schellings de plus.

N'oubliez pas que le *crédit* est de l'argent. Si un homme ne retire pas de ses mains l'argent que je lui dois, il m'en donne l'intérêt, ou plutôt il me fait présent de tout ce que je puis gagner avec cet argent pendant qu'il me le laisse; et cela se monte à une somme considérable si un homme a un grand crédit et sait en faire usage.

Souvenez-vous que l'argent est de nature à se multiplier sans cesse. L'argent produit de l'argent, celui qui produit en donne d'autre, et ainsi de suite. Cinq schellings en font bientôt six; ensuite il font sept schellings trois sous, et finissent par monter à cent louis. Plus il y en a, plus il produit chaque fois qu'on le fait valoir; de sorte que les profits ont une rapidité toujours croissante. Celui qui tue une truie pleine détruit des milliers de cochons. Celui qui assassine une piastre perd tout ce qu'elle pourrait lui produire, c'est-à-dire plusieurs vingtaines de louis.

Souvenez-vous que six louis ne font pas quatre sous par jour. Cependant cette petite somme peut-être journellement prodiguée soit en dépense, soit en perte de temps. Un homme d'honneur doit toujours, sur son crédit, avoir à sa disposition cent louis, et quand il est actif et laborieux il retire un grand avantage d'un pareil fonds.

Souvenez-vous du proverbe qui dit qu'un bon payeur est le maître de la bourse des autres.—Celui qui est connu pour payer ponctuellement au terme de ses engagements, a dans tous les temps et dans toutes les occasions l'argent dont ses amis peuvent disposer. Cela est quelquefois d'un grand avantage. Après l'assiduité au travail et la frugalité, rien n'est plus utile à un jeune homme qui veut prospérer que l'exactitude et l'intégrité dans toutes ses affaires. Ainsi ne gardez jamais l'argent que vous avez emprunté une heure au delà de l'époque où vous avez promis de le rendre, de peur qu'un manque de parole vous ferme pour jamais la bourse de votre ami.

On doit faire attention aux moindres choses qui peuvent altérer le crédit d'un homme. Le bruit de votre marteau à cinq heures du matin et à neuf heures du soir peut engager le créancier qui l'entend à rester six mois de plus sans vous rien demander; mais s'il entend votre voix dans un cabaret tandis que vous devriez être à l'ouvrage, il envoie chercher son argent le lendemain et le demande avant de pouvoir le recevoir tout à la fois.

En outre, votre assiduité au travail montre que vous vous ressouvenez de ce que vous devez. Elle vous fait paraître aussi soigneux qu'honnête homme, et augmente encore votre crédit.

Gardez-vous de croire que tout ce que vous possédez est à vous et de vivre en conséquence. C'est une erreur dans laquelle tombent beaucoup de gens qui ont du crédit. Pour l'éviter, tenez pendant quelque temps un compte exact de vos dépenses et de votre revenu. Si vous commencez par prendre la peine de tenir ce compte bien en détail, vous en retirerez un assez grand avantage. Vous verrez à quelles sommes considérables s'élèvent de très-petites dépenses, et ce que vous auriez épargné et ce que vous pourriez épargner à l'avenir sans un grand inconvénient.

Enfin, si vous voulez connaître le chemin de la fortune, sachez qu'il est tout aussi uni que celui du marché. Pour le suivre il ne faut que deux choses, l'assiduité et la sobriété; c'est-à-dire, ne prodiguer jamais ni le temps ni l'argent, et faire le meilleur usage de l'un et de l'autre. Sans assiduité et sans sobriété on ne fait rien, et avec elles on fait tout. Celui qui gagne tout ce qu'il peut gagner honnêtement et qui épargne ce qu'il gagne à l'exception des dépenses nécessaires, doit certainement devenir riche, si toutefois la providence de Dieu qui gouverne le monde, et que nous devons tous prier de bénir nos entreprises, n'en a pas autrement ordonné.

UN VIEUX ARTISAN.

EDUCATION.

DEUXIÈME ARTICLE.

Dans l'article précédent nous avons considéré la dignité des fonctions confiées à l'instituteur, et déjà nous avons pressenti toute l'étendue des conditions que cette dignité lui impose. Plus les devoirs qu'il a à remplir sont graves et nombreux, plus en les accomplissant sa carrière devient honorable.

Nous ferons suivre cet article de plusieurs entretiens du même auteur, Mr. le Baron de Gerando, membre d'une commission spéciale instituée pour surveiller et diriger l'école normale de Paris. Chargé par cette commission de donner aux élèves ins-

tituteurs, des directions sur l'éducation physique, intellectuelle et morale, il remplit trois fois cette mission. On lui demanda plus tard de mettre par écrit la suite des entretiens qui avaient composé ce cours, et de les publier; ce qu'il fit pour la première fois en 1832.....

Que d'heureux résultats ne doit-on pas attendre des conseils du philanthrope éclairé, qui, du sein des études les plus profondes et des travaux dont la gravité aurait peut être absorbé toute autre existence, a toujours soutenu, de l'influence la plus directe et la plus active, et d'un zèle à l'épreuve de tous obstacles, l'enseignement élémentaire, qui lui doit en grande partie le développement qu'il a enfin pris en France depuis quelques années.

" Lorsque, dans notre précédent entretien, nous avons considéré, mes chers auditeurs, la dignité des fonctions confiées à l'instituteur primaire, déjà nous avons pressenti par là même toute l'étendue des conditions que cette dignité lui impose. Plus les devoirs que vous avez à remplir sont graves et nombreux, plus, en les accomplissant, votre carrière devient honorable.

" Avant d'entrer dans une carrière, quelle qu'elle soit, la première chose indispensable à faire, c'est de s'interroger soi-même sincèrement, sérieusement, sur les motifs qui déterminent à l'embrasser. Cette détermination ne doit pas être prise légèrement et au hasard. Chers auditeurs, la carrière pour laquelle vous vous présentez veut une vocation bien décidée et toute spéciale. Dites-le sans détour : la pensée qui vous conduit ici n'est-elle autre que de vous créer une ressource quelconque ? Forcés d'abandonner une place, une profession que les circonstances vous ont enlevée, ou qui ne vous offrait pas assez d'avantages, venez-vous seulement ici pour chercher un dédommagement, pour vous réfugier dans une situation qui vous soit plus lucrative ou mieux assurée ? N'arrivez-vous ici que par calcul, dans des vues qui vous soient exclusivement personnelles ? aspirez-vous aux fonctions d'instituteurs, comme vous vous offririez pour suivre une branche d'industrie ? S'il en est ainsi, il faut vous le déclarer dès ce moment, vous le déclarer de la manière la plus expresse : vous commettez une méprise, cette vocation n'est point la vôtre.

" Je ne blâme certes point les considérations qui portent un homme à se créer une existence indépendante, j'applaudis même à cette intention : quelle que soit la profession qu'un homme exerce, il est louable d'y chercher le prix de son travail ; mais des considérations de ce genre ne suffisent plus lorsqu'on prétend à des fonctions qui exercent une influence morale aussi importante. Faites-y bien attention : un instituteur qui entreprendrait cette carrière comme une spéculation mercantile, non-seulement en méconnaîtrait le véritable caractère, mais ferait un bien mauvais calcul ; il ne pourrait réussir, parce qu'il ne saurait porter dans ses fonctions l'esprit qu'elles exigent. Un instituteur intéressé, avide, ne pourra former avec ses élèves ces relations morales qui sont sa première puissance ; il ne saura se faire ni aimer ni respecter ; la confiance des parents s'éloignera de lui. Les bienfaits de l'éducation ne se vendent pas ; ils se donnent. La rétribution allouée à l'instituteur est

une juste, quoique faible rémunération ; mais elle n'est pas le but de ses efforts : il en rabaisserait trop le prix en les réduisant à cette mesure.

" Je me plais à l'espérer, les fonctions d'instituteur ont pour vous un véritable attrait ; vous les embrassez non seulement avec goût, mais avec une véritable affection. Vous en avez d'avance mesuré les difficultés ; vous avez senti qu'il faut en effet s'y porter avec courage. Oui, vos cœurs me répondent ; vous vous êtes élevés au-dessus des intentions vénales. Appelés à faire le bien, vous éprouvez ces généreux sentiments qui rendent capables de l'espérer, et ainsi vous embobliez encore votre mission par les intentions qui vous animent.

" Ce n'est pas tout que d'être animé par les meilleures intentions ; il faut encore être propre à la carrière que l'on embrasse. Consultez-vous bien vous-mêmes, mes chers auditeurs, ne vous faites pas illusion. Beaucoup de conditions sont nécessaires pour faire un bon instituteur. Permettez-moi de l'ajouter, ceux-là sont ordinairement les moins capables d'y satisfaire, qui se défont le moins d'eux-mêmes, et qui se précipitent avec le moins de réflexion dans cette entreprise.

" Avant tout, aimez-vous les enfans ? Si votre cœur hésite à donner un réponse positive, croyez-moi : renoncez d'avance à la carrière. Aimez-vous les enfans ? vous plaisez-vous au milieu d'eux ? n'êtes-vous point fatigués par leur étourderie, importunés par leurs questions ? ne vous laissez-vous décourager par leur ignorance, rebuter par leur grossièreté ? êtes-vous touchés de cette innocence ingénue qui respire sur leur front, attendris par leur chagrins, émus à la pensée de l'avenir qui les attend, des maux et des biens qui peuvent être enfermés dans leur destinée ? êtes-vous plus particulièrement encore attirés vers les enfans pauvres, délaissés, disgraciés ? entendez-vous alors au fond de votre âme une voix qui vous crie de venir au secours de ces êtres encore faibles, à l'entrée de la vie, pour les préserver des dangers qui les menacent, pour travailler à leur bonheur ? Alors, mais seulement alors, votre vocation est véritable.

" Vous aimez les enfans ; c'est le secret le plus efficace pour savoir les bien conduire, mais ce n'est point assez encore. Les succès d'un instituteur dépendent surtout de son caractère. En vain vous établiriez des préceptes ; en vain vous multiplieriez les punitions et les récompenses ; rien ne peut suppléer à cette autorité invisible, insensible, que votre caractère personnel doit vous assurer.

" Ne vous y trompez pas ; vous n'obtiendrez une telle autorité qu'autant que vous serez exercés à vous maîtriser vous-mêmes. La fermeté nécessaire à l'instituteur n'a rien de commun ni avec la dureté, ni avec la rudesse ; elle est toujours paisible et douce ; elle est sereine, elle est comme l'image vivante de la raison elle-même ; mais elle est inaltérable ; elle ne se laisse troubler ni par les impressions du dehors, ni par les passions du dedans ; elle impose, mais elle n'a rien qui repousse ; elle répand au-dehors le calme qui lui est propre. Le calme maintient l'ordre et favorise l'obéissance. Qu'on n'aperçoive jamais en vous, ni humeur, ni impatience, ni caprice, ni emportement, ni faiblesse ! L'enfant vous observe avec soin, même avec pénétration, parce qu'il est dans votre dépendance. Si vous ne savez pas vous commander, il découvrira qu'il a lui-même un pouvoir sur vous ; il sera peu disposé à vous entendre. Si, au contraire, vous sa-

vez toujours vous posséder ; si on ne peut ni vous irriter ni vous entraîner, si vous êtes toujours le même, alors on se pliera naturellement sous vos lois ; un regard, un geste, votre présence seule exerceront un empire naturel sur ces jeunes esprits ; on saura d'autant mieux vous obéir qu'on vous portera respect et confiance.

« Vous vivrez avec vos élèves, vous aurez avec eux une vie commune ; il faut que tous les jours, que chaque instant du jour, vous retrouvent toujours le même. Placés en présence d'êtres qui vous sont très inférieurs, vous êtes moins sur vos gardes ; vous pouvez facilement vous laisser aller, vous oublier ; vous pourrez vous excuser facilement les torts de votre caractère, parce que, dans ceux qui en souffriront, vous n'apercevrez pas des rivaux ou des juges. D'ailleurs, ces pauvres enfants eux-mêmes sont légers, inquiets, mobiles ; ils cèdent à toutes leurs impressions ; un rien les irrite, un rien les effraie, mille accidens divers modifient tour-à-tour leur humeur ; vous devez soumettre, calmer cette disposition de l'enfance, par l'ascendant de votre caractère.

(A Continuer.)

AGRICULTURE.

QUANTITÉ DE GRAINE NÉCESSAIRE POUR UN ESPACE DONNÉ

La table suivante, qui montre la quantité de graine qu'il faut pour ensemençer un espace donné, ne peut manquer d'être utile, particulièrement à l'agriculteur ou au jardinier inexpérimenté, qui peut, en semant, tomber dans l'extrême de la profession, ou agir d'après l'idée erronée, que plus la graine sera semée drue, plus la récolte sera abondante. Il n'a pas assez de prévoyance pour concevoir que quand la graine est semée trop profusément, les plantes sont sujettes à s'étouffer l'une et l'autre, et à devenir chétives et grêles, au lieu d'être fortes et vigoureuses. La table suivante a été dressée sur un plan un peu étendu, mais l'horticulteur pourra diminuer les proportions des semences suivant l'espace limité du terrain qu'il aura à ensemençer.

ASPERGES. Si on les sème pour être transplantées, une pinte de graine ensemençera une couche de trente pieds en carré. Si on les sème à demeure, il faudra une chopine de graine pour une couche de quatre pieds et demi de largeur sur trente pieds de longueur. Si l'on replante des asperges d'un an, il en faudra cent soixante plants pour une couche de trente pieds de long sur quatre pieds et demi de large, dans quatre sillons, et à neuf pouces l'un de l'autre dans le sillon.

FEVES. Pour les récoltes hâtives, il faudra une chopine de graine pour quatre-vingts pieds de sillon ; pour les récoltes principales, deux cent quarante pieds de sillon exigeront deux pintes de semence ; pour les récoltes tardives, la même quantité que pour les hâtives.

BETTES, ROUGES OU ELANCHES. Pour cinquante pieds de sillon, il faudra une once de graine.

CHOUX ; Une demi-once de graine de choux ensemençera une couche de quarante pieds carrés : pour les choux d'automne ou choux cabus, une once de graine ensemençera une planche de soixante pieds carrés.

CAROTTES. Pour une couche de cent vingt pieds en carré, une once de graine suffira, si on la sème à la volée : et la même quantité sera suffisante pour cent cinquante pieds, si l'on sème en sillons.

CHOU-FLEUR. Même proportion que pour le brocoli et le chou commun.

CELERI. Un demi-once suffira pour une couche de quarante pieds carré.

CRESSON (DE JARDIN). Une once, ou la huitième partie d'une chopine, ensemençera une couche de quinze pieds en carrés.

CRESSON (AMÉRICAIN). Si la graine est semée en sillons, il en faudra le quart d'une once pour chaque dixaine de pieds.

CONCOMBRE. De quatre à six graines dans chaque pot, ou chaque fosse.

CHICORÉE. Pour une couche de quarante pieds carrés une demi-once suffira.

COURGES OU COURDES. De quatre à huit graines de chaque variété, dans des pots ou des fosses séparées, seront tout ce qu'il faudra pour le plus grand nombre de familles. Un semis de dix à vingt graines en donnerait une grande quantité.

PORREAUX. Une once de graine suffit pour une couche de trente pieds en carré.

LAITUE. Les graines de laitue demandent de l'espace : le quart d'une once suffira pour ensemençer une couche de quarante pieds en carré, et produira plus de quatre cents plantes.

MELON. De quatre à huit graines dans chaque pot ou fosse, et le double, s'il y a lieu de douter que toutes les graines soient bonnes.

MOUTARDE. semez-la dans la même proportion que le cresson des jardins.

COIGNONS. Employez une once de graine pour chaque quarantaine de pieds carrés.

PERSIL. Une once de graine ensemençera un sillon de cinquante pieds de long.

PANAIS. On sème ordinairement une demi-once de graine dans un carré de cent pieds.

POIS. Pour les petits pois d'avance, une chopine ensemençera un sillon de vingt verges de longueur ; pour les gros pois de jardin, la même quantité ensemençera un sillon de trente-trois verges.

POMMES DE TERRE OU PATATES. Pour un morceau de patates hâtives, de quatre-vingts pieds de long sur seize pieds de large, planté en rangs distants l'un de l'autre de quinze pouces, les semences à neuf pouces l'une de l'autre dans le rang, il faudra le quart d'un picotin (environ le quart d'un minot) de racines ou morceaux de patates ; il en faudra un demi-picotin pour les récoltes principales, dans un carré long, de trente-deux pieds sur douze, planté en rangs éloignées l'un de l'autre de deux pieds et à douze pouces de distance de rangs-

NAVETS. Une demi-once de graine suffira pour chaque centaine de pieds carrés.

DROITS POLITIQUES.

I. ORIGINE ET FORME DES GOUVERNEMENTS.

1.—Le Gouvernement est l'ensemble des pouvoirs politiques qui régissent une nation.

2.—Suivant l'opinion générale, les gouvernements ont tous eu la famille pour origine. Le père aux

premières époques du monde, fut le chef de ses enfants, et cette royauté de famille devint le modèle des royautés sociales. Telle est l'origine de la monarchie ou gouvernement d'un seul.

Plus tard, plusieurs familles s'étant jointes pour mieux résister aux empiétations de leurs voisins, elles voulurent que tous les chefs de familles réunis en assemblée prissent part aux affaires communes, et ainsi fut établi la démocratie ou gouvernement populaire.

D'autres fois, ces familles décidèrent que la direction des affaires communes n'appartiendrait qu'aux chefs les plus éminents; l'aristocratie ou le gouvernement des grands ou nobles prit alors naissance.

Ces trois formes de gouvernement qui ont toutes pour but le bien de l'association, ont été réglées par des constitutions et des lois différentes, suivant les temps, les lieux, les circonstances et le génie des peuples.

La monarchie, se divise, en monarchie, *absolue, modérée, et constitutionnelle*. La monarchie absolue, est celle dont le chef a pour seule loi sa volonté; la monarchie modérée, est celle dont le chef est soumis à certaines lois fondamentales; la monarchie constitutionnelle, est celle dans laquelle le roi ou souverain gouverne avec l'aristocratie et le peuple.

La république, comme on l'entend de nos jours, ne diffère de la monarchie constitutionnelle que dans la manière de nommer son premier officier appelé Président. Dans la monarchie constitutionnelle, le souverain pouvoir se transmet du père au fils; dans la république au contraire, le président est élu par le peuple pour un nombre d'années fixé par la constitution.

3.—Il n'y a pas de société possible sans un pouvoir aux mains duquel la société mette les forces dont elle dispose pour contraindre chacun à remplir ses devoirs et lui garantir le libre exercice de ses droits, pour empêcher le renversement de l'ordre et l'assujettissement de la loi par la force brutale.

4.—Pour gouverner, il faut indiquer aux citoyens la règle qu'ils doivent suivre, la faire exécuter, et décider les contestations que son application peut faire naître. *Vouloir, agir, juger*, telles sont les trois opérations distinctes qui constituent le gouvernement et c'est ce qu'on appelle la séparation des pouvoirs dont est composé tout gouvernement, savoir: le pouvoir *législatif*, celui qui fait les lois, le pouvoir *exécutif*, celui veille à ce qu'elles soient exécutées, le pouvoir *judiciaire*, celui qui décide les contestations et les différends entre les citoyens.

5.—Trois ordres de faits régissent les relations des hommes réunis en société: les faits moraux, les faits politiques, les faits économiques.

6.—Les *faits moraux* renferment le développement de nos passions, de nos affections et les nombreux devoirs que la société impose à chacun de ses membres; devoirs imprescriptibles et dont l'accomplissement est la base fondamentale de toute société régulière.

Les *faits politiques* comprennent les diverses combinaisons qui déterminent les droits des individus avec l'état, et ceux de l'état avec les individus.

Les *faits économiques* renferment le développement des besoins de la société et l'appréciation de tous les agents matériels mis en circulation ou mouvement pour y parvenir. Ces trois ordres de faits sont inséparables. Ils se contrôlent mutuellement;

ils se modifient l'un par l'autre, et placés tous trois sous les auspices des principes éternels et suprêmes de la religion, ils en reçoivent une force et une puissance qui les aide à supporter le lourd fardeau de l'association humaine. C'est par l'usage intelligent de ces trois rapports que les sociétés marchent et s'avancent dans la voie du progrès. Là où ces rapports sont en lutte, il y a malaise, déchirement dans la société.

La société rattache les familles les unes aux autres par certains devoirs et certaines obligations.

7.—De même que trois ordres de faits régissent les relations des hommes entre eux, de même trois classes de droits garantissent à l'humanité l'existence de ces mêmes relations: ces droits sont *civils* ou *privés, publics et politiques*.

Ces droits ont été constamment en rapport et en harmonie avec l'état des civilisations. Dans l'antiquité, la société avait admis la force comme le droit naturel de l'humanité. Le christianisme a détruit ce droit: il lui a substitué l'égalité des hommes devant Dieu, la justice comme but et la fraternité comme moyen.

La forme de gouvernement qui offre le plus d'avantages et le plus de garanties à la société et à la liberté du citoyen, est celle qui réunit les trois espèces de gouvernement dont nous venons de parler, que l'on appelle gouvernement constitutionnel. Ce gouvernement existe à un degré plus ou moins limité dans diverses contrées de l'Europe et de l'Amérique; mais le plus parfait et celui qui a servi de modèle commun aux nations civilisées de nos jours, est le gouvernement de la Grande-Bretagne à laquelle nous appartenons. Comme le gouvernement du Canada est une imitation de celui de ce pays, nous nous bornerons à considérer la forme de son gouvernement connu sous le nom de *constitution anglaise*.

CHAPITRE PREMIER.

De la Constitution Anglaise, de sa forme et des droits qui en résultent.

8.—Par constitution on entend la loi qui règle la forme du gouvernement, les droits et les fonctions des différentes parties ou pouvoirs dont ce gouvernement est composé, la formation et la juridiction des cours de justice. La constitution n'est qu'une partie du droit public et n'en est distinguée que par la grande importance du sujet dont elle s'occupe. Ainsi les mots *constitutionnel* et *inconstitutionnel* signifient ce qui est légal ou illégal.

En Angleterre, le droit public est fondé sur les actes du parlement, les décisions des cours de lois et sur les usages reçus de temps immémorial; conséquemment ils forment les principes sur lesquels la constitution anglaise elle-même repose, les sources d'où nous devons tirer nos connaissances sur sa nature et ses limites, et sur l'autorité à laquelle il convient d'appeler et qui doit décider les doutes qui s'élèvent sur ces questions.

10.—Dans la constitution anglaise comme dans toutes les autres formes de gouvernement, il y a une grande différence entre la *théorie* et la *pratique*; l'une découle de l'autre, mais cependant cette différence existe toujours. Si nous considérons la *théorie* du gouvernement anglais, nous y voyons le roi protégé par l'impunité personnelle la plus absolue; revêtu du pouvoir de rejeter les lois adoptées par les deux chambres du parlement; jouissant du droit

d'appeler dans une de ces chambres, tel nombre d'hommes qu'il lui plaît, et d'envoyer dans l'autre des personnes pour le représenter, et de conférer les dignités et les honneurs. A la première vue, ce pouvoir paraît n'être qu'un despotisme plus subtil. Cependant en considérant l'étendue légale de l'exercice pratique de l'autorité royale en Angleterre, on s'apercevra que toutes ces formidables prérogatives ne sont que de vaines cérémonies remplacées par une influence sûre et puissante surgissant de l'énorme patronage que l'étendue et la richesse de l'empire ont mis entre les mains de l'exécutif.

11.—Le gouvernement de l'Angleterre, appelé aussi quelquefois gouvernement mixte, monarchie limitée, est formé par la combinaison de trois formes régulières de gouvernement, savoir:—La monarchie, représentée par le roi, l'aristocratie, représentée par la chambre des *Lords* ou des *Pairs*, et la république ou démocratie, représentée par la chambre des Communes. Le but de cet amalgame est de réunir tous les avantages des diverses formes de gouvernement, sans en avoir les inconvénients.

La constitution veille aux intérêts et aux droits des sujets et à sa propre conservation.

ARTICLE PREMIER.

La constitution veille aux intérêts et aux droits des sujets.

12.—Pour parvenir à ce but, elle règle que tout citoyen est capable de devenir membre de la chambre des communes, comme tel, a le droit de soumettre à la considération des trois pouvoirs réunis pour discuter les affaires de l'état, (cette réunion s'appelle parlement ou législature,) tout projet de loi qu'il lui plaira.

L'empire est partagé en divisions électorales, dont les habitants ont le droit d'élire des représentants connaissant les intérêts, les moyens et les besoins de leurs constituants ou électeurs et chargés de les faire connaître au parlement. L'individu le plus obscur a par ce moyen, quelqu'un qu'il peut charger de soumettre ses plaintes à l'attention publique. De cette manière tous les états et professions sont représentés dans le parlement.

Le nombre, la fortune, la condition des représentants, la diversité de leurs intérêts et de leurs caractères, pardessus tout la durée temporaire de leurs pouvoirs, sont autant de garanties en faveur du peuple tant contre la soumission de ces représentants à toute volonté étrangère ou extérieure, que contre toute organisation de ces mêmes hommes assez puissante pour imposer ses décisions. Les représentants du peuple sont tellement mêlés et liés à leurs constituants qu'ils ne peuvent sans partialité insupportable imposer au peuple une charge qu'ils ne partagent pas eux-mêmes, ou adopter quelque loi avantageuse pour tous sans que leurs intérêts personnels n'en retirent quelque bénéfice. D'ailleurs la publicité des actes et des débats du parlement est un frein salutaire; par ce moyen la conduite de chaque représentant est connue de la nation entière.

Le représentant dépend tellement de ses électeurs et son importance politique est tellement liée à la part qu'il possède dans la faveur publique, qu'il ne peut plus efficacement se concilier cette faveur et travailler à son propre avancement que par l'introduction de lois d'une utilité générale.

Lorsque les besoins, les désirs du peuple sont ainsi connus au moyen de ses représentants, il est

à présumer que les remèdes ou les améliorations convenables seront suggérés par quelqu'un de ces représentants et adoptés par une loi, d'après les dispositions d'une assemblée constituée comme l'est la chambre des communes d'Angleterre.

Pour prévenir les contestations, les luttes, pour obtenir le pouvoir suprême et assurer la tranquillité du peuple et de l'état, le gouvernement ou le pouvoir d'exécuter les lois, de régler les intérêts de la nation, de les défendre contre les agressions des puissances étrangères, est confié à un roi qui n'est pas choisi par le peuple, mais qui monte sur le trône par droit de naissance, et qui, à son tour, transmet ce droit à son fils, ou s'il n'a pas de fils, à sa fille.

13.—Les dangers que l'on doit redouter du gouvernement royal, sont la taxe ou l'impôt, et le châtimement ou punition. Dans tous les gouvernements dont le peuple est exclu, l'intérêt des gouvernants de tirer autant qu'ils peuvent des gouvernés et de leur donner le moins possible, le droit de punir entre les mains d'un prince arbitraire devient souvent un moyen d'extortion, de jalousie et de vengeance. Sur ces deux points la constitution anglaise veille à la sûreté du peuple par les plus sages et les plus minutieuses précautions. Quant à la *taxe* ou *impôt*, toute loi qui sous le rapport le plus éloigné, peut être considérée comme tendant à prélever une somme quelconque sur les biens des sujets, doit être introduite d'abord dans la chambre des communes, et approuvée par cette chambre ainsi de là il résulte que le droit d'imposer une taxe sur le peuple appartient seulement à la chambre des communes, dont les membres sont élus par le peuple; et il est à présumer que ces membres ne se taxeront pas eux-mêmes en taxant leurs concitoyens, sans être bien convaincus de la nécessité de prélever cette taxe.

L'emploi des argents publics est aussi surveillé d'un œil attentif et jaloux par la chambre des communes. Chaque année les comptes et les revenus publics ainsi que les dépenses sont soumis à cette chambre qui examine et vérifie si ces comptes sont fidèles et corrects.

14.—Le pouvoir de punir que possède le roi et les magistrats, est renfermé dans les bornes les plus précises; la culpabilité de l'accusé doit être prononcée par douze de ses compatriotes, et la punition que mérite son crime est fixée et réglée par la loi.

15.—Comme généralement l'injure la plus grave que l'on doive craindre de la part du gouvernement est l'emprisonnement illégal ou secret, la constitution offre aux citoyens deux moyens de protection contre ce danger; l'un, est le *Writ d'habeas corpus*, dans tous les cas d'emprisonnement ou détention, afin de faire examiner s'il y a de justes raisons pour cet emprisonnement; et l'autre, c'est que dans les accusations de haute trahison, l'accusé doit avoir une copie de l'accusation, de la liste des témoins qui seront produits contre lui et des jurés, dans les dix jours qui précèdent celui du procès; et enfin, il ne peut être déclaré coupable que sur le témoignage de deux témoins au moins, tandis que dans toutes les autres affaires criminelles, un seul témoin est suffisant pour le faire condamner.—(A Continuer.)

✍ Nous prions les Messieurs qui s'étaient chargés de recueillir des souscripteurs en faveur de *l'Ordre Social*, de vouloir bien s'informer si chacune des personnes qui ont souscrit ont reçu leurs numéros respectifs. Nous avons plusieurs noms qui n'ont pu être trouvés, par nos petits gazetiers.

L'ORDRE SOCIAL.

“C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seules doctrines religieuses et politiques qui sauveront le monde.”

QUÉBEC, JEUDI, 4 AVRIL, 1850.

BRUITS DE COALITION.

On lit ce qui suit dans le *Globe* de Toronto du 26 Mars :—

“Des bruits nous viennent de tous les côtés, nous ne savons sur quelle autorité, qu'il va se former un ministère de coalition, ou en d'autres termes, comme nous comprenons ces bruits, que la majorité Canadienne-Française, et le parti de l'Eglise et de l'Etat dans le Haut-Canada, vont s'unir ensemble pour résister à l'annexion. Quant à l'aspect politique d'une telle coalition si elle a lieu, nous n'avons rien à dire; mais nous ne pouvons nous empêcher de faire ressortir un des résultats probables de cette union, en autant que la religion y est concernée, savoir: l'abandon pur et simple dans le Haut Canada, des réserves du clergé, aux différentes sectes qui en perçoivent maintenant les revenus, et la retrocession des biens des Jésuites, avec un nombre indéterminé de lois établissant des corporations catholiques romaines dans le Bas-Canada. Il est vrai que les prochaines élections générales chasseront du parlement les auteurs de ces mesures.

“*Mais le mal sera fait.* Les biens resteront aux corporations religieuses qui les ont obtenus et se les sont assurés; et qui probablement seront les plus zélées pour l'annexion afin de se mettre à l'abri de toute intervention relativement à ces mêmes biens auxquels la constitution des Etats-Unis empêcherait de toucher. Il devient donc nécessaire, à la vue du danger commun, pour chaque collège électoral du pays, d'exiger de son représentant avant la prochaine session du parlement, la promesse de faire tout en son pouvoir pour empêcher l'accumulation des terres du pays dans les mains des corps religieux, sous quelque prétexte et de quelque manière que ce soit, ainsi qu'aucune extension de pouvoir à toute dénomination ou communauté religieuse. Ce pays devient rapidement une espèce de propriété privée des prêtres.”

L'article que nous venons de traduire est extrait du *Witness* de Montréal, journal protestant dont le fanatisme, la haine contre le catholicisme et ses institutions ne sont égalés que par son ignorance et sa mauvaise foi. Nous n'aurions pas donné la moindre attention aux paroles de ce journal, si le *Globe* qui les a reproduites, ne les avait approuvées. Si nous ne nous trompons, le *Globe*, est un organe du ministère, et comme tel nous ne pouvons nous expliquer l'approbation entière qu'il donne aux observations d'un journal fanatique de la trempe du *Witness*.

Voici le commentaire du *Globe* sur l'article de l'organe des protestants du district de Montréal :—

“Ce qui précède est tiré du *Montréal Witness*. Il serait à désirer que notre confrère en se faisant l'avocat d'une aussi excellente cause que celle de l'opposition aux riches corporations religieuses, se fut abstenu de faire usage d'insinuations contre les hommes publics qui seuls peuvent remédier aux maux

dont il se plaint. Il serait à désirer pour le *Witness*, que ses amis politiques fussent aussi conséquents que M. Lafontaine et ses collègues. La supposition que ces messieurs pourraient abandonner les Réformistes du Haut-Canada qui ont combattu pour eux si longtemps, pour s'unir à des hommes qui les ont toujours abreuvés d'injures et d'insultes, est une calomnie vile et malicieuse. La considération des conséquences terribles si fidèlement peintes par notre confrère qui résulteraient de cette union, devrait l'engager à appuyer modérément et constitutionnellement la présente administration, plutôt qu'à encourager l'esprit révolutionnaire qui cherche à la renverser.

“Il inutile de dire que nous sommes entièrement d'accord avec le *Witness* sur les maux produits par les lois de corporations dont il parle. Un pays couvert de domaines appartenant à l'Eglise, surchargé par un clergé aristocrate et hautain (*Lordly high and minded priesthood*) de toutes dénominations, est vraiment à prendre en pitié. Nous nous sommes opposés à plusieurs des lois en question, et nous savons que le blâme de leur passation ne doit pas plus être déversé sur les Canadiens Français que sur plusieurs représentants du Haut-Canada qui n'ont aucune excuse à donner pour justifier leurs votes.”

Comme on le voit, le *Globe*, l'organe du parti ministériel dans le Haut-Canada, et nous dirions presque celui du ministère, ne cherche nullement à déguiser ses vues au sujet des établissements religieux Catholiques du Bas-Canada. Nous n'avons pas le temps de faire de longues observations au *Globe*; nous lui dirons seulement, que si les réformistes, libéraux ou de quelque autre nom que s'appellent les partisans du ministère dans le Haut-Canada, entendent se liquer avec le *Witness* et le parti bigot et fanatique dont il est l'organe, pour gêner les arrangements religieux et sociaux des habitants du Bas-Canada; s'ils entendent s'unir aux ennemis des catholiques-romains formant les sept huitièmes de la population du Bas-Canada, pour anéantir les établissements religieux et d'éducation que cette partie de la province doit à la munificence, à la libéralité de son clergé et à ce sentiment si fort, si pur et si noble qui distingue si éminemment partout les catholiques romains, ils peuvent être certains que la majorité canadienne française les répudiera. Les ministériels du Haut-Canada doivent comprendre que la condition tacite, mais bien comprise et essentielle à toute union ou alliance de la majorité des Bas-Canadiens avec un parti politique quelconque, est qu'on laissera les Canadiens-Français maîtres chez eux, comme ces derniers laisseront leurs alliés maîtres dans leur section de la province. Sans cette condition, point d'alliance, point d'union possible entre nous. Et quand même les chefs du parti Canadien-français, accepteraient l'appui d'un parti dans le Haut-Canada, sans y apposer une semblable condition, ce qui est impossible, la majorité Canadienne Française non seulement refuserait de ratifier un traité aussi honteux, aussi dégradant, mais encore abandonnerait et vouerait à l'exécration ces chefs qui sacrifieraient ainsi tout ce qui fait justement l'honneur et la gloire du Bas-Canada.

Nous ne voulons pas pour cette fois, être trop sévère envers notre confrère du *Globe*, car nous attribuons l'écart qu'il a commis à son ignorance complète des intérêts, des besoins sociaux et de l'organisation sociale du Bas-Canada. Nous espérons donc qu'il se tiendra coi sur un sujet qu'il ne connaît pas.

Qu'il sache bien que le moins que lui et nos amis du Haut-Canada mèleront de nos affaires, mieux ce sera, et moins ils s'exposeront à commettre des bêtises. Encore une fois, la majorité Canadienne Française peut bien donner son appui à un parti politique du Haut-Canada, mais elle a toujours entendu et entendra toujours être maîtresse, chez elle ; elle ne permettra jamais à ses alliés de vouloir lui faire la loi en quoique ce soit. Les Canadiens Français peuvent accepter des alliés ; mais des maîtres, jamais. Jamais ils ne permettront aux Haut-Canadiens, amis ou ennemis, de s'immiscer dans leurs arrangements sociaux, ou comme a dit l'hble M. Hincks, *de les piller et voler*. Ils sont bien décidés à défendre contre toute agression, leurs institutions religieuses et sociales ; bien décidés à ne pas soumettre au contrôle de leurs alliés quels qu'ils soient du Haut-Canada, les questions qui les regardent comme Canadiens-Français et Catholiques.

Nous sommes persuadé que tous les journaux publiés dans les intérêts de notre nationalité s'empres seront de condamner comme elles le méritent les prétentions du *Witness* et du *Globe*.

AU REDACTEUR.

Depuis quelques mois, certaines gens se sont pris d'amour pour les institutions républicaines, la prospérité républicaine, les richesses républicaines, bref, rien ne leur plaît à moins de *sentir* plus ou moins la république. On a cherché à persuader au peuple du pays que chez nos voisins, tout le monde était sinon millionnaire, au moins riche ou dans l'aisance, que le trésor public comme celui de chaque citoyen est plein jusqu'au bords. En un mot on trouve la Californie, aussitôt qu'on a passé la ligne 45. Par contre, le Canada, disent toujours les amateurs de la république, est ruiné, les habitants voués à la pauvreté et à la misère ; le seul moyen, suivant ces messieurs, qui reste à notre pays de se tirer d'affaire est de s'unir au plutôt aux Etats-Unis.

Quelques uns de ces prôneurs de la république et de l'annexion ont séjourné aux Etats-Unis, et il faut l'avouer ce qu'ils ont rapporté de ce pays où à les entendre dire, l'on gagne de l'argent les mains dans ses poches, n'est guère propre à nous donner une haute idée de la facilité avec laquelle on fait fortune chez nos voisins. Demandez à ces *grands voyageurs* pourquoi ils sont revenus en Canada, puisqu'il leur était si facile de faire fortune parmi les républicains. Ils vous répondront à peu près ce que dit cette vieille irlandaise qui voulait acheter une couple de poulets qu'on lui faisait deux chelins. Deux chelins ! dans notre chère Irlande on paie douze sols pour deux poulets. Eh ! que ne restiez vous dans votre chère Irlande ? Hélas, mon bijou, dit-elle, les poulets il est vrai, s'y vendent douze sous, la couple, mais je n'avais pas même cette somme pour les acheter.

Pour l'instruction de vos lecteurs, j'ai cru devoir vous adresser les états suivants qui montreront ce que l'on doit penser de cette prospérité de nos voisins si pronée depuis quelque temps.

DÉPENSES

du gouvernement Civil et Diplomatique des
Etats-Unis d'Amérique,
pour l'année qui finira le 30 juin, 1850.

Congrès.—Paie des Membres,.... Piastres. 768,200

“ “ pour l'année fiscale courante,	100,000
“ Dépenses incidentes, ..	297,306½
Bibliothèque du Congrès.—Achat de livres, ..	6,000
“ “ Dépenses incidentes, ..	7,300
Salaire du Président des Etats-Unis, ..	25,000
“ du Vice-Président,	5,000
ADMINISTRATION.—Département d'Etat,	64,609
“ “ de la Guerre, ..	476,258½
“ “ de la Marine, ..	91,970
“ “ des Postes, ..	177,020
Arpenteurs et leurs employés,	62,710
Hotel de la Monnaie et ses branches, ..	124,746
Administration de la Justice,	584,500
Gouvernement de l'Orégon,	32,600
Divers,	1,288,904
Phares,	558,201
Hôpitaux,	131,001
Arpentages des terres publiques,	123,050
Relations avec les nations étrangères,	570,595
	5,692,110

Deficit sur les appropriations de l'année 1849, 29,737,931
Total \$35,429,041

Dettes des Etats-Unis au 1er janvier 1850, montant en piastres,	205,708,038
Intérêt sur cette dette, ..	8,521,671
Dépenses annuelles non compris l'intérêt et le soutien des écoles,	5,062,310

SALAIRE DES PRINCIPAUX OFFICIERS de l'UNION :—

Le Président,	\$25,000
Vice-Président,	5,000
<i>Ministère.</i>	
Serrétaire d'Etat, ..	6,000
“ du Trésor, ...	6,000
“ de la Guerre,	6,000
“ de la Marine,	6,000
“ de l'intérieur,	6,000
Maitre de Poste Général,	6,000
Procureur-Général,	4,000

Total, \$65,000
égalant £16,250 courant du Canada.

DETTE DE CHAQUE ETAT.

	Dettes, Montant en piastres.	Intérêt de la Dettes.
Maine,	979,000	65,000
Massachusetts,	6,091,047	52,540
Connecticut,	33,212
New-York,	23,937,249	1,253,564
New-Jersey,	62,596	3,756
Pensilvanie,	40,424,737	2,139,043
Maryland,	15,900,000	525,000
Virginie,	14,400,507	491,540
Caroline du Nord,	977,000
Caroline du Sud,	3,622,039	217,332
Georgie,	1,903,472	116,053
Alabama,	10,385,938	542,581
Mississippi,	7,271,707	136,000
Louisiane,	16,233,131	79,914
Texas,	11,050,201
Arkansas, ...	3,862,172	153,670
Tennessee,	3,337,856	177,426
Kentucky,	4,531,913	271,975

Ohio,	19,173,223	1,159,893
Michigan,	2,849,939	175,000
Indiana,	6,556,437	244,228
Illinois,	16,612,795
Missouri,	956,261	75,000
Iowa,	55,000	5,500

Les Etats de New-Hampshire, Vermont, Delaware et Wisconsin ne sont pas endettés.

REVENUS et DEPENSES des Etats-Unis pendant les 4 dernières années terminées le 30 juin 1848 :—

	Montant en piastres.	
Revenu,	121,051,921	
Depenses,	146,924,402	

Excédant des dépenses sur le Revenu, 25,872,482

TAXES.

Des taxes sont prélevées, sur les terres, les emplacements, les maisons, et bâties, les meubles de ménage, les habits, linge, bijoux, montres, horloges, instruments d'agriculture, les revenus de tout citoyen, excédant £100, les dettes dues à chaque citoyen, les chevaux, vaches, bêtes à corne, les esclaves, les moulins, les tanneries, les frais de justice, sur les héritiers en ligne collatérale, sur les marchands en détail, les voitures, les instruments de musique, les médecins, avocats, procureurs, dentistes, marchands en gros, hôteliers. Ces taxes sont pour payer les dépenses du gouvernement de chaque Etat, la dette, les dépenses des municipalités, &c.

Outre ces taxes prélevées dans les divers Etats, chaque consommateur ou acheteur à encore une taxe indirecte à payer sur les marchandises et produits. Avec de semblables chiffres, dont je garantis l'exactitude, toutes les observations étant superflues je me contente de les livrer aux méditations de vos lecteurs. Ils se convaincront que si les Yankees vont de l'avant, (*go ahead*) ils paient cet avantage un peu cher.

L. B. D.

Chronique Politique.

Etats-Unis.—Boston.—Le professeur Webster accusé du meurtre du Dr. Parkman a été trouvé coupable par le petit jury et condamné à être pendu.

L'honorable M. Calhoun, un des hommes d'état les plus distingués de l'Union Américaine, est mort le 31 mars.

Trois-Rivieres.—2 Avril. La glace vis-à-vis cette ville est partie et le fleuve est maintenant libre. Il y a toute apparence que la navigation sera ouverte bientôt. La glace du lac St. Pierre est très mauvaise. La neige dans les bois et dans la ville disparaît rapidement.—

Le *Pilot*, dit une dépêche télégraphique, annonce que M. CHABOT a résigné l'office des Travaux Publics :—

Un jeune enfant Canadien-Français de St. Hyacinthe âgé de 14 ans, a fait seul, une locomotive avec ses mouvements sur la simple vue qu'il a eu d'une de ces machines. Il a confectionné lui-même les outils dont il avait besoin. Un monsieur s'est chargé de lui procurer les moyens de faire des études qui puissent le mettre en état de suivre avec avantage l'art de la mécanique pour laquelle il montre tant d'aptitude.

Musique Religieuse.—Le jour de Pâques, a été cette année célébré comme d'ordinaire, avec toute la pompe et la majesté qui distinguent le culte catholique. Les élèves du Petit Séminaire de Québec, ont sous la direction de M. Dessanne, l'organiste de la Cathédrale, et leur professeur de musique exécuté une Messe de la composition de ce Monsieur. Nous ne sommes pas musicien, mais nous ne pouvons

nous empêcher de joindre notre tribut de louange à celui des connaisseurs et amateurs qui tous, disent que M. Dessanne joint le talent de la composition à une exécution brillante. Pour la première fois, nous avons entendu de la musique sacrée appropriée aux paroles si pleines d'unctions et de foi de nos chants religieux. La messe et les autres morceaux exécutés dimanche dernier font le plus grand honneur aux talents de M. Dessanne, comme compositeur et comme catholique comprenant toute la beauté et l'esprit des prières de notre liturgie. Les élèves de M. Dessanne ont exécuté avec une précision et un ensemble admirables les diverses partitions des morceaux qu'ils ont chantés. Ils en ont surmonté les difficultés avec une aisance qui doit vraiment surprendre, si l'on considère le peu de temps que ces Messieurs peuvent donner à l'étude de la musique. Nous croyons-êtré l'interprète de nos co-paroissiens en remerciant M. Dessanne et ses élèves de l'agréable surprise qu'ils nous ont faite.

Importante découverte.—Le *Journal des Mines* annonce qu'on va bientôt soumettre à l'exhibition publique, une nouvelle locomotive qui ne sera mue ni par la vapeur, ni par le feu, ni par l'air, ni par l'eau. Cette machine dont la sûreté égalera la vitesse offrira un moyen de transport à bon marché, et s'appliquera également aux voyages par terre et par mer.

Antiquité Californienne.—On a découvert près de San Diego, à la tête du golphe de la Californie les ruines d'une ville considérable, comprenant des temples, des maisons, des pyramides considérables bâtis de granit massif. Ces ruines offrent quelque ressemblance à celles des Palenques et des autres cités découvertes sur la côte du Golphe du Mexique, et avec les antiquités égyptiennes et phéniciennes. La tradition des sauvages est que cette ville a été bâtie par une grande nation civilisée que leurs pères ont complètement détruite. Ils appellent le lieu où se trouvent les ruines, *la vallée du mystère*. (*Correspondance du Morning Chronicle de Londres.*)

P. S.—J. E. Dumoulin, écr. Yamachiche, est agent de notre journal, pour cette partie du comté de St. Maurice. Journaux expédiés.

—Mr. J. L. Pichette, Instituteur, Rivière du Loup (en Haut) est aussi agent de notre journal. Les journaux sont expédiés aux nouveaux abonnés.

Post-Scriptum.—La malle de l'Ouest n'est arrivée qu'à 10 heures, ce matin.

Le Canadien dit que le premier sucre d'érable fait cette année, a été offert en vente sur le marché mardi.

Prix 15 sous la livre.

BULLETIN COMMERCIAL.

Vaisseaux en chargement en Europe pour le Canada :

A Londres—Great Britain, John Bull, Achilles, Canada et City of Hamilton, pour Montréal; Lady Elgin et Laurel, pour Québec et Montréal; Vivid et Deva, pour Québec.

A Liverpool—Montréal, Britannia, Amy Ann, Anna, Toronto, St. Andrew, Lord Geo. Bentinck, Conservator et Reindeer, pour Montréal; Jane Brown et Tam O'Shanter, pour Québec et Montréal; Hercyna, George, Cafedonia, Abigail et India, pour Québec; Camerton, pour Terre-neuve et Québec.

DÉCÈS.

En cette ville, samedi dernier, Patrick, âgé de 3 ans et 3 mois, enfant de Mr. John Jordan, forgeron, du faubourg St. Jean.

Le 27 du mois dernier, Mr. Williams, huissier. A Montréal, le 26 du mois dernier, Sophia, épouse de C. J. Dunlop, écr, âgée de 29 ans.

A sa résidence, près de Cobourg, (H. C.) le 15 du courant, l'hon. Walter Boswel R. N. âgé de 80 ans.

Au Grand Nord, paroisse de St. Barthelemy, le 27 du courant, à l'âge de 63 ans, après une maladie de près de six mois, dame Marie Demers, veuve de feu Pierre Sylvestre.

Variétés.

Provinces d'En-Bas.

NOUVELLE ECOSSE.—Les résolutions du procureur-général sur le commerce libre avec les Etats-Unis ont été adoptées dans la chambre d'Assemblée.

M. Henry introduit une motion relative à l'extension de la franchise électorale, en donnant droit de vote à tout homme qui aura payé ses droits au pays.

Le 2 du courant, l'hon. Procureur-Général déposa sur la table divers papiers relatifs à la grande exhibition de Londres en 1851; ces papiers ont été renvoyés à un comité d'hommes pratiques, qui sont chargés de s'enquérir si la Nouvelle-Ecosse n'aurait pas quelques productions à y envoyer.

L'hon. J. W. Johnson a introduit dans la chambre d'Assemblée, des résolutions en faveur d'un conseil législatif. L'hon. M. Morton a présenté des résolutions semblables dans la chambre haute.

NOUVEAU-BRUNSWICK.—Un comité composé de membres de la chambre d'Assemblée et de membres du conseil législatif, a été nommé pour préparer une adresse à Sa Majesté au sujet des voies de navigation.—(*Minerve.*)

PAIE DES MEMBRES.—Les membres de l'Assemblée de la Nouvelle-Ecosse se sont voté \$4 par jour, pour quarante jours de session; s'ils siègent plus longtemps que cette période, ils le feront *gratis*.

Quand à la dernière session de la législature Canadienne, M. Lafontaine proposa qu'après 90 jours de paie en session, les membres siègassent aussi *gratis*, M. L. J. Papineau trouva cette proposition humiliante, avilissante, dégradante, et il vota pour avoir sa paie de \$4 tous les jours, après les 90 premiers jours, comme avant.—*Min.*

PONT SUR LE LAC CHAMPLAIN.—On voit par une résolution présentée par M. Dart, de St. Laurent, et adoptée dans le sénat, que le pont projeté est renvoyé à la prochaine session de la législature.—Elle demande une investigation à Rouse's Point, durant la vacance, et un rapport pour la prochaine session.

L'Assemblée du Nouveau Brunswick a passé un Bill autorisant le gouverneur de cette province, à admettre sans droit les produits du Canada, en par ce dernier accordant la même faveur à ceux du Nouveau Brunswick. Une mesure à cet effet doit, dit-on, être soumise à la prochaine session de notre parlement.

☞ M. L. F. Garon. Ecr., Rimouski, à bien voulu se charger de l'agence de notre journal,

☞ I. Rinfret, écr du Cap Santé est agent de notre Journal.

☞ M. Isidore Belleau, Inst. de Déchambault, est aussi notre agent pour cette localité.

☞ M. Ant. Paquet, Instituteur, de la Pointe Lévy, est nommé agent de notre journal, conjointement avec M. Thibodeau, pour cette paroisse.

CORRESPONDANCES.

E. R.—écr.—Cap Santé.—Lettre reçue; journaux expédiés aux nouveaux abonnés.

A. P.—écr, St Simon.—Lettre reçue; journaux expédiés aux nouveaux abonnés.

M. Isidore B.—Deschambault.—Lettre reçue; journaux expédiés aux nouveaux abonnés.

VENTES PAR LE SHERIFF.

District de Québec.—Pour AVRIL.

N^o 79.—Etienne Miot Giard vs. MICHEL LETOURNEAU de St. Gervais. Une terre au dit lieu, concession le Bras, bornée à Edouard Goulet, Joseph Catellier, Ignace Toussaint et André Nadéau avec batisses. Vente, au dit lieu, le 9 avril.

N^o 985.—Pierre Guenette vs. FRANÇOIS PARENT de Beauport, deux lots de terre en la dite paroisse, au lieu appelé Côte des Pères. Vente le 16 avril.

N^o 919.—Peter Langlois vs. AMABLE RENAULT, de Québec, commerçant. 1^o. Un emplacement faubourg St. Roch, rue St. Vallier, joignant d'un côté le lot ci-après décrit, et l'autre côté George Alford, avec maison et batisses. 2^o. Un autre emplacement au même lieu avec maison. Vente St. Roch, le 17 avril.

N^o 1203.—Jean Guérard vs JEAN DELAGE de Québec, Boulanger. Un emplacement, faubourg St. Roch, rue St. Vallier, tenant d'un côté au nommé Viné, et d'autre côté au dit Jean Delage. 2^o. Un emplacement au dit lieu, borné par Antoine Sedillot et Pierre Fournier, avec maison. Vente le 17 avril.

RATIFICATIONS.

☞ Les oppositions aux Ratifications doivent être déposées au Bureau du Greffier de la Cour Supérieure, huit jours au moins, avant celui où la demande en Ratification doit être faite.

N^o 310.—Exparte WILLIAM JOHN WITHALL. Vente par Dlle BARBARA WATTS SMITH au dit Withall d'un emplacement, à la Canoterie, borné à l'ouest par les représentants Corbin, et à l'est par les représentants Vanfelson avec quai et hangars. Ratification le 27 mai.

N^o 309.—Echange entre la dite Barbara Watts Smith au dit Withall d'un lot de grève, à la Canoterie, borné comme le lot précédent 3 autres lots aussi au dit lieu. Ratification, le 27 mai.

N^o 339.—Exparte GERMAIN GAMACHE. Vente au dit Gamache par licipation d'un immeuble de la succession de feu Joseph Morin. Le dit immeuble situé en la paroisse de l'Islet au premier rang, borné au nord-ouest par Célestin Fournier, au nord-est à Charles Harrower. Ratification le 20 mai.

N^o 2030.—Exparte LOUIS BILODEAU. Vente par PETER LANGLOIS de la Petite Rivière St. Charles, Marchand, au dit Louis Bilodeau. 1^o. d'un emplacement Haute-Ville de Québec, rue Lafabrique, borné d'un côté, les représentants William Burke et d'autre côté ceux de Elisha Woodbury. 2^o d'un emplacement en arrière de celui ci-dessus désigné. Ratification le 20 avril.

IMPRIMÉ et PUBLIÉ pour les PROPRIÉTAIRES, par Stanislas Drapeau, 14, Rue Ste. Famille.